Transcription de la vidéo

Les noms de métiers, féminin- masculin (8')
Claudie Baudino

Matilda, apprenons l'égalité

Apprenons l'égalité

Matilda

Est-ce que l'on doit dire Madame LE
ou Madame LA Ministre ?

Madame LE ou madame LA proviseur ?

En tant qu'élève, vous dites
assez facilement « la prof », « la chef ».

Plus tard, quand vous entrerez
dans la vie professionnelle,

si votre supérieur hiérarchique
est une femme,

est-ce que vous direz LA chef de service
ou LE chef de service ?

Le doute existe à l'oral,
mais plus encore à l'écrit.

Car si vous dites facilement
« la prof » ou « la chef »,

comment écrivez-vous
« professeur » ou « chef » ?

Est-ce que vous mettez un E à la fin ?

Est-ce que vous mettez FE pour chef ?

Le débat sur la féminisation
des noms de métiers

se résume bien souvent
à ces petites interrogations quotidiennes.

Des interrogations qui surviennent

chaque fois qu'il s'agit
de nommer une femme

à un poste à responsabilité.

L'ensemble de ces petites interrogations
se résume à une question générale :

Doit-on faire coïncider
le genre grammatical

du nom de métier
avec le sexe de la personne désignée ?

Doit-on nommer une femme au féminin
et un homme au masculin ?

Au risque de vous décevoir,
je dois vous dire

qu'il n'y a pas de réponse consensuelle
et définitive à cette question.

Il n'y a pas de réponse consensuelle
à cette question,

car depuis le 19e siècle,

la féminisation des noms de métiers
a fait l'objet de nombreuses polémiques.

Chaque fois qu'une femme a revendiqué
l'accès à une profession

jusqu'ici réservée aux hommes,

le débat a porté autant
sur le fond que sur la forme.

Autrement dit, on s'interrogeait
pour savoir si les femmes

avaient vraiment leur place

dans cette profession,

dans les professions d'avocat,
de médecin, de professeur.

Et en même temps, on se demandait,
comment allons-nous la nommer à ce poste ?

Le débat renaît régulièrement,
toujours en des termes différents.

En 1900, on discutait sur la féminisation
du nom d'avocat.

Un siècle plus tard, en 2007,

quand Ségolène Royal a été candidate
à l'élection présidentielle,

on s'est à nouveau demandé :

Est-ce qu'elle sera « président »
ou « présidente » de la République ?

Il n'y a pas de réponse définitive
à cette question,

car l'usage évolue.

Prenons la période moderne, qui s'étend
de la fin du 19e siècle à nos jours.

C'est une période qui est marquée
par l'accès des femmes à l'éducation,

aux études supérieures, et nécessairement,
à un choix plus vaste de carrières.

Or, depuis la fin du 19e, quand une femme
accède pour la première fois à un métier,

jusqu'ici masculin,

on constate qu'il y a d'abord
une sorte de crispation de l'usage,

qui demeure masculin.

Puis, au fur et à mesure que les femmes

deviennent plus nombreuses
dans ces professions,

l'usage se féminise.

Autrement dit, les premières femmes
qui accèdent aux fonctions

de chercheur, de juge, de ministre

sont nommées au masculin.

Ce n'est que dans un deuxième temps,

quand elles deviennent plus nombreuses,

que l'on parle d'une chercheuse,
d'une juge, d'une ministre.

Cette évolution, on la constate aussi
à l'échelle des générations.

Les jeunes générations acceptent
beaucoup plus facilement

les noms au féminin
que les plus anciennes.

Ainsi les jeunes femmes
revendiquent plus souvent

les appellations féminines
que leurs aînées.

Si on veut expliquer
pourquoi il n'est pas si évident

de faire coincider le genre et le sexe,

pourquoi le genre évolue,

il faut bien prendre conscience
qu'il y a un lien étroit

entre la langue et la société
qui la parle.

En gros, ça coince

pour les métiers valorisés,

et on va prendre quelques exemples :

On dit facilement
« un instituteur », « une institutrice ».

Mais quand on passe
dans le champ du pouvoir,

par exemple dans le cadre
d'un conseil d'administration,

on dira « un administrateur »,

mais plus difficilement
« une administratrice ».

On dit facilement « un ouvrier »
et « une ouvrière »,

mais quand on parle des huissiers,

quand on parle des greffiers,

quand on entre
dans le monde de la justice,

il y a encore beaucoup de réticences

à dire « une huissière »
ou « une greffière ».

Pourtant, les terminaisons sont les mêmes,

les suffixes sont les mêmes,
et les règles sont les mêmes.

On accepte facilement une vendeuse,

mais c'est beaucoup plus difficile
pour une chercheuse.

Et on pourrait multiplier les exemples.

Il est clair que ce n'est jamais
la grammaire qui pose problème,

mais c'est toujours l'usage.

L'usage nomme les femmes au féminin

là où la société
les considère comme légitimes.

On nomme les femmes au féminin là où
on considère qu'elles ont leur place.

Or, comme la société, l'usage évolue.

Ce qui n'était pas pensable hier
devient acceptable aujourd'hui,

et sera évident demain.

Certains noms ne sont pas
agréables à l'oreille,

ou prennent
des connotations négatives au féminin.

C'est le cas par exemple
du terme « écrivaine ».

Un académicien avait dit à son sujet :

« Quand j'entends "écrivaine",
j'entends "vaine". »

En affirmant cela, il oubliait sans doute
que dans « écrivain », il y a « vain ».

On ne l'entend plus
car nous y sommes habitués.

Au-delà des connotations
qui sont toujours subjectives,

certaines formes féminines sont rejetées,

car elles désignent déjà un objet.

C'est le cas par exemple des noms
de cuisinière, cafetière ou plombière.

Le raisonnement est le suivant :

On nous dit, le féminin de cuisinier

ne peut être cuisinière,

car ce mot désigne déjà
un appareil ménager.

Ou encore, le féminin de plombier
ne peut être plombière,

car ce mot désigne déjà
une variété de crème glacée.

Ce que les tenants
de ce raisonnement oublient,

c'est que la plupart des mots
ont plusieurs sens.

Vous pouvez le vérifier
en consultant n'importe quel dictionnaire.

Prenons un exemple :

Le mot « cadre » désigne aussi bien
le support matériel d'un tableau,

qu'une personne ayant des responsabilités
au sein d'une entreprise.

Généralement, ces différents sens

n'empiètent pas les uns sur les autres,

car le contexte permet spontanément
de saisir quel est le sens du mot employé.

Refuser une forme féminine

parce qu'elle désigne déjà autre chose
dans la langue

n'est donc pas un bon argument.

Comme les mots nouveaux,

certaines formes féminines
de noms de métier

peuvent nous surprendre ou nous déplaire,

parce que nous n'y sommes pas habitués.

Avec le temps, nous ne nous demandons plus
si cela nous plaît ou pas,

nous les utilisons.

En conclusion, ce qu'il me semble
important de retenir,

c'est d'abord l'idée
que l'usage n'est jamais figé.

Il n'existe pas un usage
valable partout et tout le temps.

Bien sûr, tout n'est pas possible
avec la langue,

mais il est toujours possible
de préférer un usage à un autre.

La seconde idée importante à retenir,

c'est que le choix d'un usage, d'un mot,
ou d'un nom,

n'est pas seulement un choix linguistique.

Il est aussi un choix de société.

Choisir de nommer une femme au féminin

ou au masculin dans une profession,

cela revient à exprimer
votre assentiment, ou pas,

à la présence des femmes dans ce métier.

En tant qu'usagers et usagères
de la langue française,

nous avons notre mot à dire sur les mots.

De la même façon qu'en tant
que citoyennes et citoyens,

nous avons notre mot à dire

sur la société qui emploie ces mots.

Monsieur Aubert, je vous fais
un petit rappel à l'ordre :

C'est Mme LA PrésidenTE.

La prochaine fois, il y aura
inscription au procès verbal.

Apprenons l'égalité

Apprenons l'égalité

Matilda